



FerCher *Le mag*

LE MAGAZINE DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Civray - Lunery - Mareuil-sur-Arnon - Plou - Primelles - Saint-Caprais - Saint-Florent-sur-Cher - Saugy - Villeneuve-sur-cher

p. 4

**L'équipe
intercommunale**

À votre service

p. 6

**Développement
économique**

Le haut débit en marche

**N°1
JANVIER
2022**

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur, Chers habitants,

Voilà déjà plus de 20 ans que notre communauté de communes a été constituée. Que de chemin parcouru en termes d'équipements et de changements dans les esprits pour mettre en commun nos moyens afin de se doter d'infrastructures nécessaires permettant d'affronter les défis de demain.

Mais force était de reconnaître que nous manquions de moyens concrets pour une communication institutionnelle. Nous ne disposions pas de magazine intercommunal permettant d'informer la population et facilitant la compréhension des enjeux et des actions conduites. Bref nous souffrions d'un manque de visibilité et FerCher était une belle endormie. C'est pourquoi il est apparu important au nouveau conseil communautaire de se donner les moyens pour que les habitants de nos communes aient un véritable sentiment d'appartenance à ce territoire.

J'ai le plaisir de vous inviter à parcourir les pages de notre premier magazine d'information communautaire FerCher le mag, qui se veut être un lien entre les élus, les services intercommunaux, les associations et les habitants. Je tiens à cette occasion à remercier tous ceux qui ont œuvré à mener à bien ce beau projet qu'ils soient élus ou administratifs.

Nous avons voulu, outre communiquer, donner un nouvel élan à notre territoire en changeant l'ancien logo et le nom de notre communauté de communes par un visuel et une appellation plus représentative de notre territoire et de ses particularités.

Le nouveau conseil communautaire issu des élections municipales de 2020, qui s'est installé dans un contexte sanitaire particulier, s'est attelé avec enthousiasme et motivation aux nouveaux chantiers qui nous attendent durant le mandat.

FerCher doit porter un projet de territoire qui se doit de dépasser, sans les occulter, les simples travaux sur les bâtiments intercommunaux ainsi que sur les routes communautaires. Ce projet doit s'articuler autour de l'attractivité du territoire lui-même et de son dynamisme. Mettre en avant nos compétences et nos particularités et transformer nos faiblesses en atouts.

Je souhaite également évoquer le dispositif « Petites villes de demain » lancé par l'Etat, dans le cadre du plan de relance, qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. L'Etat met à disposition des collectivités des outils, et s'engage à les soutenir financièrement ou sur leurs besoins en ingénierie, pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire et mener à bien une politique de redynamisation. Portée par FerCher, la candidature de Saint-Florent-sur-Cher vise à renforcer l'attractivité de la ville centre afin que son dynamisme rayonne sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Vous serez régulièrement informés sur l'évolution de ce dispositif et pleinement associés à son élaboration.

J'en terminerai en profitant des premiers jours de ce mois de janvier pour vous souhaiter, une très bonne année 2022 composée de 365 jours, tous bien différents, remplis de bonnes surprises, d'amour, avec une pincée d'humour, une dose d'aventure, de découvertes, de pas sur les chemins et des moments de bonheur à chaque instant.

Bonne lecture à toutes et tous.

Fabrice Chabance
Président

SOMMAIRE

p. 3	Présentation
p. 4	L'équipe intercommunale
p. 6	Développement économique
p. 7	Urbanisme, habitat, mobilité, et aire d'accueil
p. 9	Voiries - Zone d'activité
p. 10	Budget général
p. 12	Tourisme
p. 14	Eau et assainissement
p. 16	Équipements sportifs
p. 18	Déchets ménagers
p. 19	Actualités

Créée le 29 décembre 2000, la communauté de communes FerCher regroupe les neuf communes suivantes : **Civray, Lunery, Mareuil-sur-Arnon, Plou, Primelles, Saint-Caprais, Saint-Florent-sur-Cher, Saugy et Villeneuve-sur-Cher**. Elle regroupe 11 617 habitants (INSEE / Population 2018) sur une superficie de 232 km².

Contrairement à une commune qui possède la clause de compétence générale, une communauté de communes exerce des compétences particulières, obligatoires ou facultatives, à la place des communes de son ressort. Elle ne peut pas agir en dehors de ces compétences transférées par les communes.

Bulletin d'information communautaire

Directeur de la publication : Fabrice Chabance, président
Rédaction, maquette, photos : service communication
Impression : Imprimerie Renaudon - 36100 Issoudun
Dépôt légal : décembre 2021
Tirage : 6 200 ex.

Hôtel communautaire
Place de la République,
18400 Saint-Florent-sur-Cher
02 48 23 22 08
www.cfercher.fr

PRÉSENTATION

Une communauté de communes est un établissement public de coopération communale à fiscalité propre (EPCI).

FerCher exerce les compétences suivantes :

• **L'aire d'accueil CFI Citoyens Français Itinérants**

La Loi Besson du 5 juillet 2000 impose la présence d'une aire d'accueil CFI dans les communes de plus de 5000 habitants. Cette compétence est obligatoirement dévolue aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP), à l'instar de la communauté de communes FerCher. Cette aire d'accueil comprenant 20 emplacements est située route d'Issoudun à Saint-Florent-sur-Cher.

• **Collecte et traitement des déchets de ménages et déchets assimilés**

Cette compétence obligatoire est déléguée au SICTOM de la Champagne Berrichonne. La communauté de communes lève la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et verse une cotisation, théoriquement du même montant, au SICTOM. Ainsi en 2020, la TEOM a représenté 1 500 054 € et la cotisation 1 524 080 €. La différence est prélevée sur les autres recettes du budget général.

• **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Cette compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2018 est définie par l'article L 211-7 du Code de l'environnement : l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des zones humides. Sur la commune de Saugy, cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Arnon Aval.

• **Développement économique**

La compétence développement économique est une compétence obligatoire et partagée avec la Région. Au niveau de la communauté de communes, il s'agit de l'aide à l'investissement en faveur des TPE et de subventions pour soutenir l'investissement immobilier des entreprises.

L'EPCI peut également aménager des zones d'activités à vocation économique (artisanale, commerciale, industrielle...) ; la ZAC Terre des Brosses a ainsi été aménagée par la communauté de communes.

L'intercommunalité est également compétente pour définir la politique locale du commerce et soutenir les activités commerciales d'intérêt communautaire.

• **Tourisme**

La communauté de communes FerCher assure la promotion touristique du territoire notamment via le Point Info Tourisme situé place de la République à Saint-Florent-sur-Cher. De façon optionnelle, la communauté de communes a choisi de gérer les campings de Lunery, de Villeneuve-sur-Cher et le gîte de groupe de Plou. Elle administre également la Halte Nautique de Villeneuve-sur-Cher. L'EPCI assume la compétence liée à la création et l'entretien des chemins de randonnées, héritée du SIDT du canton de Chârost. Une stratégie de développement touristique doit être prochainement définie avec le concours de l'AD2T.

• **Equipements sportifs**

Deux équipements sportifs sont considérés comme d'intérêt communautaire et relèvent donc de la communauté de communes : la piscine de Saint-Florent-sur-Cher qui accueille aussi bien des scolaires (primaires, collège, lycée agricole...), que des clubs (Aqualoisirs, CNF...) ou le public ; et la salle omnisports de Saint-Caprais principalement dédiée aux sports de raquettes (tennis et badminton) mais également adaptée à la pratique d'autres sports (basket-ball, handball, volley-ball).

• **Voirie intercommunale**

La communauté de communes gère 86,7 kilomètres de voiries. Il s'agit d'anciennes routes communales considérées comme d'intérêt communautaire. Les autres routes relèvent de la compétence étatique, départementale ou communale, en fonction de leur importance.

• **Borne de recharges pour véhicules électriques**

Deux bornes sont implantées sur le territoire de Saint-Florent-sur-Cher : une place de la République et l'autre rue de la Vigonnière. Ces bornes sont gérées par le SDE 18. La compétence a été assumée pour permettre le cofinancement de ces infrastructures.

• **Infrastructures et réseaux de communications électroniques**

Cette compétence permet à la communauté de communes de cofinancer le déploiement de la fibre optique impulsé par **Berry Numérique**.

• **SCoT, PLUi, PLH et OPAH**

Différents documents de planification relèvent de la Communauté de Communes. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est, dans les faits, porté par le PETR Centre Cher du fait de sa superficie (d'Avord à Vierzon).

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sont élaborés au sein de l'EPCI et s'appuient sur la vision des exécutifs communaux.

La communauté de communes a également la faculté de mener des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. A ce jour, aucune OPAH n'a été engagée par l'EPCI.

• **Eau potable**

La communauté de communes produit, achète et distribue l'eau potable sur l'ensemble de son territoire et veille à sa qualité.

• **Assainissement**

La communauté de communes assure la gestion de l'assainissement collectif des communes concernées : Saint-Florent-sur-Cher, Lunery et Mareuil-sur-Arnon. Outre le réseau d'eaux usées, cela signifie qu'elle exploite les stations d'épuration de Saint-Florent-sur-Cher, de Lunery, de Rosières et celle de Mareuil-sur-Arnon qui vient d'être entièrement réhabilitée.

L'EPCI contrôle également les installations d'assainissement non collectif.

L'ÉQUIPE INTERCOMMUNALE ET LE TERRITOIRE



Fabrice Chabance
Président
Maire de Plou

Les élus



Nicole Progin
1^{ère} Vice-présidente
Développement économique
Maire de Saint-Florent-sur-Cher



Sylvain Joly
2^{ème} Vice-président
Tourisme et communication
Maire de Lunery



Gilles Gonthier
3^{ème} Vice-président
Eau et assainissement
Maire adjoint de Civray



Franck Normand
4^{ème} Vice-président
Finances
Maire-adjoint de Saint-Caprais



François Légner
5^{ème} Vice-président
Ordures ménagères, environne-
ment et transition écologique
Maire de Mareuil-sur-Arnon



Michel Hérault
6^{ème} Vice-président
Équipements sportifs
Maire de Villeneuve-sur-Cher



Michel Bonnet
7^{ème} Vice-président
Urbanisme, habitat, mobilité,
aire d'accueil
Maire de Primelles



Eric Audebert
8^{ème} Vice-président
Voirie et travaux
Maire de Saugy

Les conseillers communautaires

Civray :

Sonia PAZOS-MONVOISIN
Gilles GONTHIER
Serge JEANZAC

Lunery :

Sylvain JOLY
Sophie ALVES
Bertrand HENAUULT
Lucien KORCZEWSKI

Mareuil-sur-Arnon :

François LEGNIER
Gisèle VERLIAT-ROYEZ (suppléante)

Plou :

Fabrice CHABANCE
Josiane TRAMUNT (suppléante)

Primelles :

Michel BONNET
Valérie THURNEYSSEN (suppléante)

Saint-Caprais :

Antonietta SANTOSUOSSO
Franck NORMAND

Saint-Florent-sur-Cher :

Nicole PROGIN
Pascal MNICH
Marinette ROBERT
Patrice LAUVERGEAT
Monique LEPRAT
Frédérique LE GRANDIC
Nadine MARTIN
Rafaël VILLALDEA-AVILA

Marie-Line CIRRE

Jean-Luc JACQUET
Nathalie CHAULLET
Anne-Marie DEBOIS
Alain TABARD
Julie FERRON

Saugy :

Eric AUDEBERT
Olivier FILLOUX (suppléant)

Villeneuve-sur-Cher :

Michel HERAULT
Colette LOZACH-SIRET (suppléante)

Membres de la Conférence des maires de l'EPCI



Antonietta Santosuosso
Maire de Saint-Caprais

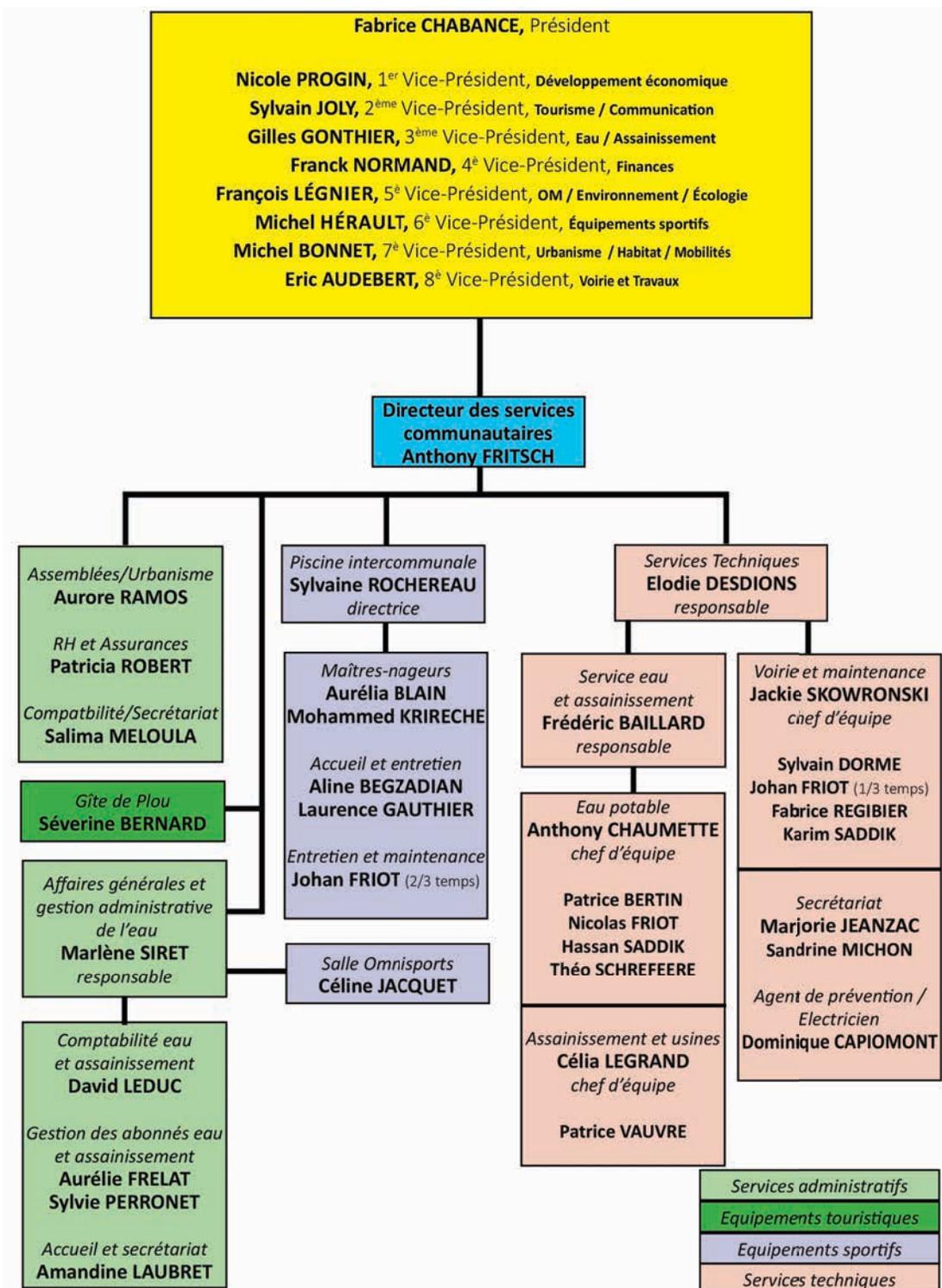


Sonia Pazos-Monvoisin
Maire de Civray

LES SERVICES INTERCOMMUNAUUX

34 agents

Les services intercommunaux sont composés de 34 agents.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les communes de FerCher ont un rôle essentiel à jouer dans le développement des territoires.

Renforcer les fonctions de bourg-centre, dans une logique d'intercommunalité, maintenir la cohésion sociale, améliorer qualitativement leur offre de services sur l'ensemble des espaces qu'elles animent, constituent leurs objectifs prioritaires. Ces projets transversaux et structurants exigent souvent un effort particulier de conception.

On peut certes le regretter, mais la réalité est là : **les territoires se livrent désormais, entre eux, à une compétition acharnée pour attirer des entreprises, maintenir ou développer l'emploi et assurer la plus grande attractivité possible en termes de développement économique.**

L'agent de développement se tient à la disposition de tous les entrepreneurs pour porter conseil et expertise sur les possibilités d'installation, de développement et d'aide. Du rôle de soutien, d'appui et de désenclavement des territoires, la politique d'aménagement du territoire s'est transformée, tant au niveau européen qu'à l'échelon national, en une incitation à cette concurrence.

Les petites communes, dans cette nouvelle donne territoriale, ne sont cependant pas dépourvues d'atouts. Elles fédèrent souvent de larges territoires, ce qui leur confère un rôle moteur de bassins de vie importants.

A l'intercommunalité de fédérer les aspirations et de bonifier leurs efforts.

Elles sont souvent inégalement dotées en services, commerces et infrastructures, éléments indispensables pour retenir l'attention des investisseurs.

La qualité de vie offerte est souvent bien meilleure que celle des grandes métropoles. A taille humaine, interfaces entre monde urbain et monde rural, elles allient en règle générale, du confort et la sécurité moderne à un environnement harmonieux et plus chaleureux. Mais

ces nombreux atouts, s'ils peuvent être déterminants, ne doivent pas faire oublier que la situation des petites communes est bien souvent fragile.

Ainsi il est apparu naturel que FerCher et l'ensemble de ses communes s'associent à Saint-Florent-sur-Cher dans le dispositif **Petites Villes de Demain**, afin de redonner sens et dynamisme à notre territoire, de manière participative. Ce dispositif appelle à partager vos avis, vos envies et votre vision de notre territoire pour demain.

L'accès au Haut débit un programme bien balisé.

La Communauté de Communes FerCher s'inscrit pleinement dans le développement de la fibre sur l'ensemble de son territoire.

Il s'agit de généraliser dans les toutes prochaines années l'accès au très haut débit pour toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. En effet, pour l'heure, de trop nombreuses zones grises ou blanches subsistent et nuisent d'autant à la crédibilité d'ensemble.

A noter que la compétence à l'origine communale, *communication à haut débit* a été transférée dès 2012 à FerCher.

Celle-ci, l'a elle-même, transférée depuis cette date, à un syndicat mixte Berry Numérique, comprenant les EPCI du département, le Conseil départemental et le Conseil Régional Centre Val de Loire.

C'est dans ce cadre, que la généralisation de l'accès au « très haut débit » doit être réalisée, à moyen terme sur notre territoire intercommunal.

Le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN)

Il est prévu dans le SDAN, depuis 2012 une enveloppe financière de **5.350.000 euros** pour promouvoir ce projet.

Pour l'abondement de cette enveloppe, les fonds européens représentent 20 % du total, ceux de l'état 20 %. Le département du Cher et de la Région Centre Val de Loire apportent 20 % chacun. La Communauté de Commune FerCher dégage, quant à elle

**AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
5 350 000 €**

les 20 % résiduels soit un peu plus de 1 million 08, moyennant la contraction d'un emprunt de 1 million remboursable sur 25 ans.

D'ici à la fin de l'été 2024, les communes de Saugy, de Mareuil-sur-Arnon et Villeneuve-sur-Cher accéderont pleinement au très haut débit, pour le 4^e trimestre 2024 toutes les habitations isolées des autres communes pourront en bénéficier.

L'effort engagé est donc balisé. Un calendrier est fixé à cet effet. Les moyens financiers correspondants existent afin de respecter les délais affichés, le tout dans un cadre juridique et politique mutualisé et transparent, favorisant les synergies nécessaires.

Cette opération est programmée en 2 phases

La première phase a permis d'alimenter les communes de Saint-Florent-sur-Cher, Civray, Lunery, Saint-Caprais, Primelles et Plou.

La phase 2 qui démarre début 2022 vise le seuil de 100 % d'éligibilité. Pendant la première année d'ouverture à la commercialisation, le raccordement au domicile de l'abonné est gratuit (subventionné par Berry Numérique). Au-delà, une facture de 300€ pourra être adressée à l'abonné par son opérateur, hors génie civil éventuellement nécessaire.



Plus d'infos sur le site de la ville



Exprimez-vous

La commission urbanisme, accessibilité et gestion de l'aire d'accueil des citoyens français itinérants

Urbanisme

Pour les communes d'une certaine importance, le document d'urbanisme était le Plan d'Occupation des Sols (POS) ou la carte communale. En 2000, leur a succédé le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Puis en mars 2014, la loi ALUR a préconisé le transfert du PLU aux communautés de communes. Le PLU est alors devenu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

La communauté de communes FerCher a lancé l'élaboration de son PLUi en décembre 2016. Les travaux ont duré plus de 4 ans. La mission a été confiée au bureau d'études ASTYM en association avec THEMA ENVIRONNEMENT, la SAFER du Centre et la Chambre d'Agriculture du Cher.

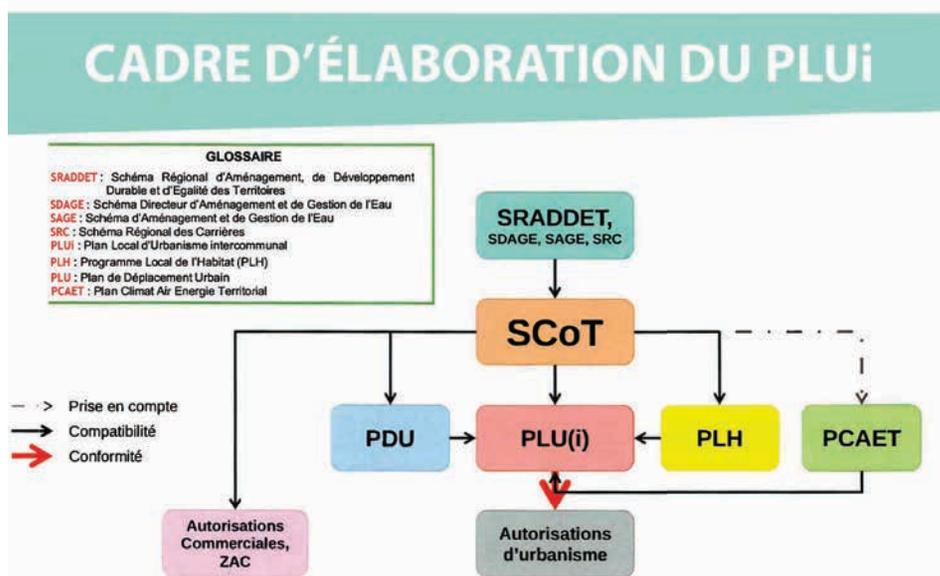
Le PLUi est un document à caractère réglementaire présentant un projet global d'urbanisme et d'environnement pour les 9 communes de FerCher.

Le dossier du PLUi comprend 5 volets :

- le rapport de présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- le règlement graphique,
- les annexes.

Les travaux d'élaboration ont nécessité une forte collaboration et une grande

**PLAN LOCAL URBANISME
INTERCOMMUNAL
5 volets**



concertation entre le bureau d'études, les élus, les personnalités et les habitants.

La concertation est passée par une information régulière de l'état d'avancement du PLUi via le site internet de FerCher, l'organisation de réunions publiques, la mise à disposition de registres dans les mairies et la tenue d'une exposition au siège de FerCher.

Diverses réunions avec le public ont eu lieu :

- séminaire avec la population le 4 mai 2017,
- des réunions publiques les 25 et 27 septembre 2017 et 13, 14 et 15 mai 2019 ;
- une permanence assurée par Jean-Claude Bégassat, président, le 16 juillet 2019
- et enfin l'enquête publique du 5 octobre au 20 novembre 2021 avec notamment des permanences du commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes FerCher les 5 et 31 octobre, le 20 novembre 2021. En mairie de Primelles les 22 octobre et 7 novembre 2021.

Tout au long de la démarche PLUi de FerCher, élus, services de l'Etat et population ont été associés à son élaboration.

Divers articles de presse sont parus également au sein des bulletins et sites web communaux et intercommunal et journaux départementaux afin d'informer régulièrement la population.

Fin 2020, les travaux menés ont été soumis à une enquête publique. Le 23 juin 2021, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le PLUi. Les services de l'Etat n'ayant émis aucune remarque ou objection à l'encontre du dossier, le PLUi a été déclaré exécutoire pour les 9 communes membres de FerCher.

Accessibilité

Dans la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, l'accessibilité tient bien évidemment une place importante qui régit l'obligation de créer une commission spécifique.

La commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la communauté de communes FerCher a pour mission :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments et services de la communauté de communes par une inspection annuelle des sites,

URBANISME

HABITAT, MOBILITÉ

ET AIRE D'ACCUEIL

**Aire d'accueil
20 emplacements**

- de formuler les propositions utiles de nature à améliorer et faciliter les conditions d'accessibilité,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire.

Aire d'accueil des citoyens français itinérants (CFI)

Par le schéma départemental d'accueil des citoyens français itinérants, les communes par délégation de l'État sont chargées de l'accueil et de l'habitat de ces populations estimées théoriquement à 300 000 personnes sur le territoire national.

La loi du 5 juillet 2000 a pour objectif de définir un équilibre satisfaisant entre d'une part la liberté d'aller et venir et l'aspiration légitime des voyageurs itinérants à pouvoir stationner dans des conditions décentes, et d'autre part le souci également légitime des élus locaux d'éviter les installations illicites et anarchiques qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés et concitoyens.

Cet équilibre est fondé sur le respect pour chacun de ses droits et de ses devoirs : les communes auxquelles la loi confère la responsabilité de l'accueil des citoyens français itinérants ; les citoyens français itinérants eux-mêmes doivent, par leur comportement, être respectueux des règles collectives et l'État qui doit garantir cet équilibre.

La loi du 31 mai 1990 a fait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants de créer une aire de stationnement adaptée à la réalisation d'un accueil décent.

En vertu de cette loi, la ville de Saint-Florent-sur-Cher se devait donc de créer une structure d'accueil.

Dans le cadre du transfert de compétences, c'est la communauté de communes FerCher qui assume désormais cette mission.

En 2003 était ainsi créée l'aire d'accueil, chemin d'Angoule Vache (route d'Issoudun), à Saint-Florent-sur-Cher.

A cette époque, l'aire de Saint-Florent-sur-Cher était citée en référence avec une capacité de 20 emplacements de 120 m² chacun, équipés d'un système de télégestion de distribution d'eau et d'électricité, de 8 WC et 4 douches, dont certains avec accès pour personne à mobilité réduite.

Les occupants disposent également de bacs à laver.

Les sanitaires ont été rénovés en 2018.

Un local est par ailleurs mis à disposition pour l'accueil, l'école et les visites médicales.

Jusqu'en 2018, les services étaient assurés par le personnel de la communauté de communes FerCher. Depuis cette date la société VAGO, gestionnaire national des aires d'accueil a pris la relève pour un coût annuel de 83 187,49 € HT.



Aire d'accueil de Saint-Florent-sur-Cher

Le conseil communautaire définit la liste des voies intercommunales prises en charge par la communauté de communes.

Il s'agit le plus souvent de voies communales qui ont été transférées par les collectivités rurales lorsqu'elles présentaient un caractère communautaire ou par solidarité avec les plus petites. La voirie intercommunale fait l'objet d'un règlement définissant la répartition des responsabilités entre la commune et la communauté de communes.

La voirie intercommunale représente l'un des plus grands secteurs d'intervention et d'engagement de FerCher.

La communauté de communes agit désormais sur la plupart des voies communales de proximité, dont l'entretien régulier a été transféré à la responsabilité intercommunautaire par les municipalités adhérentes, d'un commun accord naturellement.

Ce transfert n'a pas été imposé. Il relève de la décision des communes intéressées. Il obéit à des critères cohérents ; il ne peut s'agir que de chemins ou de voies communales à vocation intercommunautaire. Cette option favorise une mutualisation délibérée et coordonnée de travaux, de coûts inhérents d'entretien et de réfection de chemins utilisés régulièrement, d'une longueur, variant de la centaine de mètres au double kilomètres selon les cas.



Voie communautaire de Mareuil-sur-Arnon

Pour l'heure, la communauté de communes FerCher s'engage sur un peu plus de 90 voies et chemins secondaires, pour une distance cumulée de près de 90 kms, répartis sur toutes les communes adhérentes, petites ou plus peuplées.

Les voies par communes :

Civray	15 558 m
Lunery	23 954 m
Mareuil-sur-Arnon	9 785 m
Plou	11 207 m
Primelles	5 448 m
Saint-Caprais	8 615 m
Saint-Florent-sur-Cher	3 795 m
Saugy	4 698 m
Villeneuve-sur-Cher	6 910 m
Soit un total de	86 773 m

(déduction faite des sections mitoyennes)

Chaque année de nombreux travaux d'entretien, de réfection, de pose d'enrobé sont ainsi réalisés, à raison de plusieurs kilomètres sur une partie du réseau intercommunal.

Cette démarche est décisive pour la vie quotidienne de centaines voire de milliers d'habitants. Elle favorise le désenclavement progressif de plusieurs territoires.

Les décisions d'ouvertures et d'engagements de chantiers sont prises à chaque fois sur proposition des municipalités directement concernées. Celles-ci résultent de délibérations collectives au sein de la communauté de communes, notamment, lors de réunions dites de coordination, associant exécutif communautaire, maires des communes ou leurs représentants et directeurs des services techniques chargés de leur mise en œuvre.

Ce travail collectif, à vocation intercommunale, permet de hiérarchiser les priorités, d'établir des calendriers de préciser des rythmes en fonction des besoins et des moyens disponibles. Il génère une approche concrète de proximité, et respecte les atouts d'une démocratie locale au plus près des citoyens et de leurs préoccupations. Les réalisations sont ainsi développées au fur et à mesure des besoins constatés et des urgences recensées.

Toutes les communes adhérentes, quelles que soient leur taille, leurs aspirations, en bénéficient au cours du mandat. Aucune n'est oubliée ni laissée de côté.

Travaux voiries en 2021 : 83 932 euros.

**86 773 mètres de
voies communales**

Budget 2021
5 847 082,23 €

Des engagements cohérents

Les missions de Fercher se développent et s'intensifient.

Elles constituent autant de défis :

Gestion et distribution de l'eau, assainissement, entretien d'une partie de la voirie intercommunale, la compétence des ordures ménagères, accompagnement de l'aménagement du territoire et le renforcement de son attractivité, la fibre optique, le tourisme et le développement d'équipements collectifs.

Tout cet ensemble nécessite à la fois un fonctionnement régulier et un investissement permanent, et par conséquent un budget cohérent.

L'endettement reste raisonnable. Les dépenses sont maîtrisées sans pour autant tomber par une austérité destructrice. Cependant, notre marge de manoeuvre est fragilisée suite à la facture supplémentaire du SICTOM d'un montant de 280 069 euros qui nous a contraints de prendre une décision modificative de budget dans le courant du dernier trimestre.

Toutefois, le contexte général de cette fin 2021 se révèle difficile pour tous

les acteurs, ménages, entreprises, collectivités locales. Le confinement du printemps 2020 et les divers coups de frein donnés depuis ont suscité, sur le moment, un brutal ralentissement économique, dont chacun subira les conséquences pendant encore de nombreux trimestres. La baisse et la suppression programmée de la taxe d'habitation génèrent et génèreront un manque à gagner pour les collectivités territoriales pas toujours vraiment compensé par l'Etat. Cette situation objective nuit à la visibilité que toute collectivité est en droit d'attendre pour orienter ses décisions financières et budgétaires.

Pour autant, il y a une nécessité d'aller de l'avant, investir, entretenir, anticiper, innover, être au service des communes adhérentes à FerCher et, par extension, de tous les citoyens qui y vivent et y travaillent.

C'est le choix effectué et posé, au plan budgétaire, par notre collectivité de FerCher. La volonté de dépasser les effets sociaux de la crise sanitaire doit être considérée comme un levier pour mieux réparer les injustices et préparer l'avenir de notre territoire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire - DOB

Le débat d'orientation budgétaire permet de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il est obligatoire dans le cycle budgétaire intercommunal.

Le DOB intervient dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif. Une délibération permet de prendre acte de sa tenue. Le DOB des EPCI doit être transmis aux communes membres dans un délai de 15 jours. Dans ce même délai, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles. Il est également mis en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après l'adoption.

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, Le président de la communauté de communes présente aux membres du conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée, les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des besoins de financement.

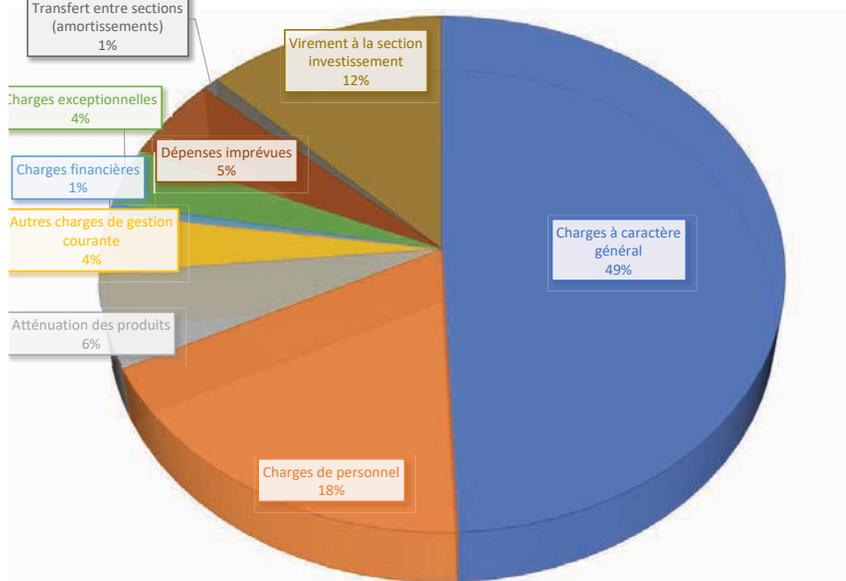
Résultats prévisionnels

Les chiffres de l'exercice prévisionnel 2021 ne sont pas définitivement arrêtés au moment de l'élaboration du rapport, ils sont donc susceptibles de laisser apparaître des différences et des décalages au regard des chiffres présentés lors des votes des comptes administratifs.



Budget primitif 2021

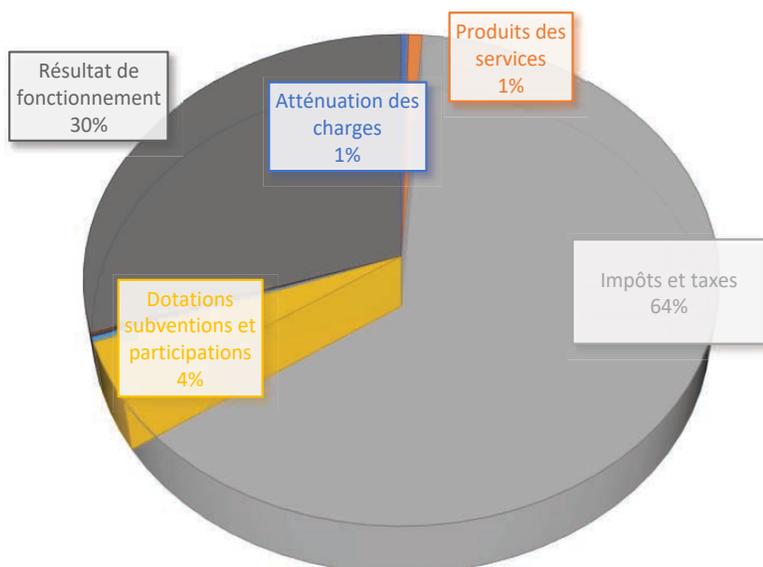
SECTION FONCTIONNEMENT - DÉPENSES



Section Fonctionnement - Dépenses

Charges à caractère général	2 430 000,00 €
Charges de personnel	900 000,00 €
Atténuation des produits	290 000,00 €
Autres charges de gestion courante	185 000,00 €
Charges financières	30 000,00 €
Charges exceptionnelles	180 000,00 €
Dotations aux provisions	0,00 €
Dépenses imprévues	254 858,35 €
Transfert entre sections (amortissements)	41 000,00 €
Virement à la section investissement	615 000,00 €
Total	4 925 858,35 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES



Section Fonctionnement - Recettes

Atténuation des charges	19 500,00 €
Produits des services	38 500,00 €
Impôts et taxes	3 170 000,00 €
Dotations subventions et participations	192 500,00 €
Autres produits de gestion courante	16 500,00 €
Produits financiers	0,00 €
Produits exceptionnels	6 000,00 €
Transferts entre sections	7 000,00 €
Résultat de fonctionnement	1 475 858,35 €
Total	4 925 858,35 €

Suite à un appel de cotisations supplémentaires une décision modificative de 280 069 euros pour le Sictom a été prise courant 2021

Section Investissement - Dépenses

Immobilisations corporelles	37 500,00 €
Subventions d'équipements	334 000,00 €
Immobilisations corporelles	69 227,24 €
Immobilisation en cours	208 955,36 €
Emprunts et assimilés	142 000,00 €
Autres immobilisation financières	118 000,00 €
Dépenses imprévues	1 541,28 €
Transfert entre sections	7 000,00 €
Opérations patrimoniales	3 000,00 €
Total	921 223,88 €

Section Investissement - Recettes

Subvention	0,00 €
Emprunt	0,00 €
FCTVA	40 000,00 €
Affectation	0,00 €
Dépôts et cautionnements	15 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	615 000,00 €
Cession d'immobilisation	6 500,00 €
Transfert entre sections	41 000,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Opérations patrimoniales	3 000,00 €
Soldes d'exécution positif d'investissement	200 723,88 €
Total	921 223,88 €

TOURISME ET COMMUNICATION

2022-2026
Promotion du tourisme

Au 1^{er} janvier 2017, toutes les communautés et métropoles de France ont pris la compétence **promotion du tourisme**, dont les offices de tourisme ainsi que la compétence **zones d'activités touristiques**. FerCher a décidé de faire du tourisme un véritable vecteur de développement économique sur son territoire et d'évaluer ses potentialités touristiques.

Schéma de développement touristique 2022

La communauté de communes FerCher s'est engagée avec l'AD2T (Agence de Développement du Tourisme des Territoires du Cher) dans la préparation d'un schéma de développement touristique 2022-2026. C'est un document stratégique et opérationnel déterminé en concertation avec des prestataires touristiques, des partenaires, les élus et les habitants. L'enjeu de ce projet est de définir les actions à mener en matière de tourisme pour les années à venir. Ce schéma doit permettre une bonne lisibilité du développement touristique souhaité par l'ensemble des acteurs de la communauté de communes.

FerCher présente des atouts touristiques indéniables fondés sur une mosaïque d'offres et de patrimoine identitaire. A cet égard, nos communes disposent d'un fort potentiel de propositions originales et de savoir-faire spécifiques.

L'avantage du territoire est sa situation géographique propice à une coopération territoriale autour de potentiels touristiques communs. Sa faiblesse principale vient du manque d'hébergement hôtelier et la faible communication relative au patrimoine.

Des axes stratégiques ont émané des rencontres entre habitants et élus

- > Renforcer la visibilité et l'identité du territoire
- > Densifier et structurer l'offre touristique autour de filières stratégiques
- > Optimiser l'accueil des touristes et l'expérience client
- > Faire émerger une dynamique touristique

IntraMuros une application gratuite pour smartphone au service de tous

FerCher a adhéré à l'appli IntraMuros, plateforme mutualisée qui permet d'accéder à toutes les informations du bassin de vie de la communauté de communes.

Chaque administré peut consulter les événements, actualités et points d'intérêt de sa commune et de celles alentours, alerter sa mairie, consulter l'annuaire communal, suivre la vie associative et commerciale. Tout cela à partir de son smartphone. Chaque association, commerce, entreprise, artisan... peut communiquer en direct avec son propre accès gratuit.



IntraMuros



Gîte de groupe intercommunal de Plou

Structures gérées par FerCher :

Gîte de groupes à Plou

Le gîte Intercommunal de Plou est aménagé dans 2 bâtiments : un ancien presbytère et une annexe entièrement restaurés avec cour et terrain clos pour des rencontres entre amis et famille. Il est classé 3 épis avec une capacité de 29 couchages (bâtiment Annexe 16 personnes et bâtiment Presbytère 13 personnes).
Situation : Région Centre, dans le triangle de Bourges, Vierzon, Issoudun à 20 minutes de la rocade de Bourges, sur le GR41 et à proximité du chemin de Saint Jacques de Compostelle à 1h15 du Zoo de Beauval, des côteaux de Sancerre à 1h30 des Châteaux de la Loire.

Camping à Villeneuve-sur-Cher

Le camping vous accueille sur les bord du Cher, dans un écrin de verdure plein de charme propice aux excursions et promenades à pieds ou en VTT et pour la pêche. Situé à proximité de Bourges, des emplacements tentes et caravanes y sont proposés. Un accueil privilégié est réservé aux pèlerins de Saint Jacques de Compostelle dont le nombre de passages s'accroît au fil du temps.
Le camping met à disposition : salle de réunion, boulodrome, terrain de tennis et de basket, bloc sanitaire, lave-linge. Les animaux sont autorisés.

Camping à Lunery

Petit camping familial situé à Lunery, au cœur d'un parc arboretum à deux pas des commerces du centre bourg. Le camping de Lunery possède 36 emplacements ombragés et calmes délimités par des haies. Ils peuvent recevoir des tentes, caravanes et camping-cars. Chacun d'eux bénéficie d'un point d'eau et d'une borne électrique.
Les animaux domestiques sont acceptés (vaccins à jour).
Le bloc sanitaire est fonctionnel et moderne. Il est équipé de douches, lavabos et d'équipements destinés aux personnes à mobilité réduite. On y trouve également des bacs à linge et lave-linge et un vidoir pour WC chimique.
A l'extérieur, une aire de service pour camping-cars existe et fonctionne toute l'année.

Chemins de randonnées

De nombreux circuits de randonnées sont balisés et permettent la découverte de richesses champêtres et de bâtiments sur notre territoire. Des plans sont à disposition à l'Hôtel de Communauté situé place de la République à Saint-Florent-Sur-Cher et dans toutes les mairies de la Communauté de Communes FerCher ainsi que sur le site Internet FerCher.



Camping intercommunal de Lunery

Infos utiles

Gîte de Plou

3 Le Bourg - 18290 Plou
Réservations et renseignements :
06 70 96 68 67
Réservation par mail :
gitedeplou@cc-fercher.fr
www.ccfercher.fr

Campings de Villeneuve-sur-Cher et Lunery

Renseignements : 02 48 23 22.08
du lundi au vendredi de 8h30-12h / 13h30-17h30
Mail : paysflorentais@cc-fercher.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT

**Budget total
7 906 291,18 €**

Un service de qualité pour tous

Le service des eaux de FerCher représente un élément majeur de son activité au bénéfice des communes adhérentes. Il assure l'approvisionnement, la distribution de l'eau dans chaque foyer ainsi que l'indispensable assainissement.

Il correspond à une compétence importante de la communauté de communes depuis le début des années 2000, conformément aux évolutions des lois de décentralisation. Il s'agit d'un instrument décisif pour la qualité de vie quotidienne et l'équilibre de l'environnement et de la santé publique.

Il convient de pointer la grande efficacité des structures installées au service d'une vraie mutualisation des moyens, et d'insister sur la compétence de tous les agents femmes et hommes apportant leur dévouement et leur expertise. Ce service gère 6 108 abonnés.

Au cours de la période récente, de nombreuses réalisations, en particulier à Mareuil, Saint-Florent-sur-Cher, Lunery – mais pas seulement – ont permis l'aménagement ou la réhabilitation de diverses structures de canalisations.

Elles ont aussi favorisé de nouvelles interconnexions et accompagné la recherche de nouvelles ressources en eau. L'adaptation aux nouvelles normes environnementales a été assortie d'une attention toujours plus soutenue, portée aux enjeux déterminants de santé publique.

Améliorer la qualité et la sécurité du service public de l'eau du territoire constitue à la fois une priorité absolue et un choix assumé. Cette volonté permet d'affirmer un contrôle démocratique et mutualisé sur la distribution de l'eau à des coûts de revient limités et maîtrisés pour chaque citoyen.

FerCher au plus près des habitants a pour objectif l'approvisionnement et la distribution d'une eau de qualité, avec un triple enjeu, d'égalité d'accès, d'environnement et de santé publique.

La communauté de communes distribue l'eau potable sur l'ensemble de son territoire et la produit pour 3 secteurs : Mareuil-sur-Arnon, Lunery/Primelles, et Saint-Florent-sur-Cher/Villeneuve-sur-Cher.

Budget eau 2021

Section de fonctionnement

- dépenses : 2 699 567,88 euros
- recettes : 2 699 567,88 euros

Section investissement

- dépenses : 2 035 030,49 euros
- recettes : 2 035 030,49 euros

Budget total : 4 734 598,37 euros

Budget assainissement 2021

Section de fonctionnement

- dépenses : 1 145 220,05 euros
- recettes : 1 145 220,05 euros

Section investissement

- dépenses : 2 026 472,76 euros
- recettes : 2 026 472,76 euros

Budget total : 3 171 692,81 euros



Inauguration de la station d'épuration de Mareuil-sur-Arnon



Station d'épuration de Saint-Florent-sur-Cher



Assainissement collectif des eaux usées

L'assainissement collectif est très ancien. Créé en 1958 à Saint-Florent-sur-Cher il possède un poste de relèvement et une station d'épuration. A l'origine les eaux usées allaient directement dans le Cher. A cette époque, chaque collectivité avait la compétence eau et assainissement, sans aucune formation. Dans les années 2000, l'État transfère la compétence optionnelle aux communautés de communes. Elle sera obligatoire en 2026. Dès 2005, FerCher prend en charge l'assainissement collectif de Lunery - Rosières et Saint-Florent-sur-Cher, puis celui de Mareuil-sur-Arnon, en 2014.

Afin de pouvoir bénéficier de diverses subventions dont celles de l'agence de l'eau, **FerCher a dû établir un schéma directeur d'assainissement.**

Un diagnostic fut effectué en 2014 à Mareuil-sur-Arnon et en 2018 à Saint-Florent-sur-Cher. Il en est prévu un en 2023 pour Lunery.



Pour Mareuil-sur-Arnon une extension du réseau sur les routes de Saint-Florent-sur-Cher et de Chârost a été développée avec la création d'une nouvelle station d'épuration. **Entre 2019 et 2020, 1.400.000 euros ont été investis.**

Pour Saint-Florent-sur-Cher, un investissement de 3 450 000 euros est prévu sur 9 ans, à savoir : réhabilitation de la station d'épuration, déconnexion de la purge du château d'eau rue de Verdun, mise en place d'un comptage permanent à l'aval du poste de refoulement au Châtelier.

Travaux déjà exécutés

- La réhabilitation des réseaux d'assainissement sur plusieurs secteurs de Saint-Florent-sur-Cher, Lunery et Mareuil-sur-Arnon a été réalisé pour un montant 700 000 euros.

Investissement prévu 3 450 000 €

Assainissement rue des Lavois à Saint-Florent-sur-Cher

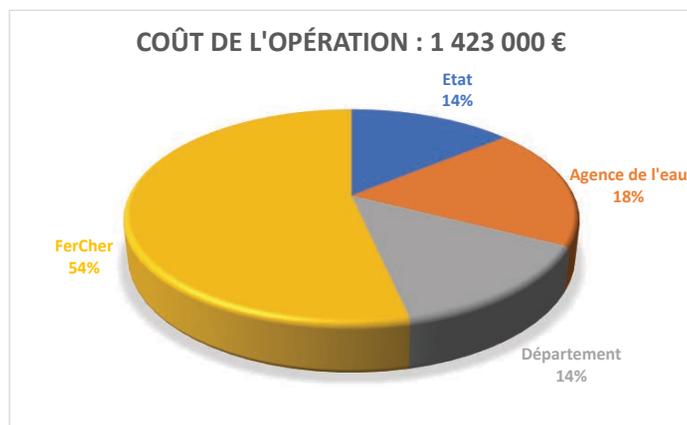
Le schéma directeur d'assainissement a été établi en 2018 insistant sur la protection du captage de la commune et l'élimination des rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales ou dans le Cher.

La rue des Lavois est en zone d'assainissement collectif, mais les habitations relèvent de l'assainissement individuel. Ce secteur est proche des périmètres de protection de captage d'eau potable de l'île Robinson, il est donc nécessaire de prévoir :

- une extension du réseau d'assainissement rue des lavois en 2022
- le raccordement de la totalité de la rue des Lavois en 2023

Station d'épuration de Mareuil-sur-Arnon

Mareuil-sur-Arnon est entré à Fercher en janvier 2013. La station d'épuration a été implantée en 2019 (proche de la D14). Elle remplace l'ouvrage existant et permet le rejet des effluents vers l'Arnon.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**Coût du bâtiment
multisports
2 500 000 €**

Compétence intercommunale

La construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire constituent une compétence optionnelle pour FerCher. Lorsque la compétence en matière d'équipements sportifs est reconnue par la communauté de communes, son organe délibérant doit en définir l'intérêt communautaire. Sont en principe reconnus d'intérêt communautaire les équipements caractérisés par leur dimension financière, leur taux de fréquentation important et leur rayonnement. Le financement de l'équipement d'intérêt communautaire est ainsi pris en charge par la communauté de communes, qui peut bénéficier de subventions de l'État, de la Région, du Département et des communes membres en application de l'article L 5214-23 du CGCT.

Bâtiment multisports de Saint-Caprais

Lors de sa séance du 25 mai 2010, le conseil communautaire a décidé la

création d'un bâtiment multisports, avec aménagements intérieurs et des abords extérieurs, permettant la pratique du tennis sous espace couvert sur un terrain mis à disposition par la commune de Saint-Caprais.

Le permis de construire a été délivré le 18 décembre 2012. **Ce projet, d'un montant d'environ 2,5 millions d'euros**, a été confié à l'entreprise TEXROD pour le VRD et à l'entreprise MATHIS pour le bâtiment à structure bois, sous la direction du maître d'œuvre CARRERE.

Les travaux ont débuté fin août 2013, et se sont achevés en février 2015.

Présentation

- Grande salle très lumineuse
- Parking
- Hall d'entrée avec un bureau
- 4 vestiaires avec 6 douches et toilettes accessibles aux handicapés
- Salle de jeux d'une dimension égale à 3 terrains de tennis.

Un logiciel de réservation a été mis en place.

Les frais de fonctionnement annuels s'élèvent à 33 000 euros.

Un appel d'offre est engagé afin de modifier l'éclairage actuel en leds, ce qui devrait permettre de réduire la dépense annuelle en électricité de moitié.

Les sports

- Tennis
- Basket
- Badminton

Les utilisateurs réguliers

- Club de tennis de Rosières
- Club de tennis de Saint-Florent-sur-Cher
- Club de tennis de Plou
- Club de Basket de Saint-Florent-sur-Cher
- Club de Badminton de Saint-Florent-sur-Cher

Des compétitions et tournois sont organisés par les fédérations sportives. L'école de Saint-Caprais pratique régulièrement ses cours d'EPS. Certains centres de loisirs y viennent tel que celui de Plou.

Bâtiment multisports de Saint-Caprais



Piscine

La gestion de cet équipement situé à Saint-Florent-sur-Cher a été transférée à FerCher dès 2003, en accord avec les collectivités municipales adhérentes de l'époque. **Cet établissement comprend un bassin de 25 mètres et des équipements adaptés aux personnes en situation de handicap.** Il emploie 3 maîtres-nageurs à temps plein, auxquels il convient d'ajouter 2 agents d'accueil.

Cela permet, le plus souvent une grande amplitude horaire d'ouverture de 8h30 à 22h.

Cette piscine accueille diverses activités nautiques, **aquatonic, gymnastique aquatique, plongée, préparation aux concours** du Creps (centres de ressources, d'expertise et de performance sportive) et bien sûr toutes disciplines de natation.

Elle est ouverte à de nombreux publics, tels que les groupes scolaires, les associations sportives de natation et de plongée subaquatique, les formations de jeunes pompiers, les clubs de seniors.

Plusieurs compétitions, et notamment des compétitions intercollèges s'y déroulent régulièrement. Les simples pratiquants et les familles sont également les bienvenus.

Cette installation constitue un investissement précieux que FerCher entend développer et promouvoir, au service de toutes les communes adhérentes, en raison même de sa vocation intercommunale. Elle accueille également les publics des territoires voisins.

Les frais de fonctionnement annuel s'élèvent à plus de 400 000 euros.

**Aqua gym, plongée,
natation...**



Les activités proposées

Organisées par le club de natation

- École de natation à partir de 5 ans
- Natation sportive à partir de 6 ans
- Loisirs adolescents et adultes, sauvetage à partir de 15 ans
- Compétitions départementales et régionales.

www.cn-stflorent.fr

06 21 70 41 24

Organisées par la structure FerCher :

- aqua tonic
- gym aquatique
- cours de natation pour adultes
- Préparation au brevet professionnel d'activité de la natation pour des jeunes stagiaires en formation suivant leurs cours au Creps.

Organisées par Aqua Loisirs Pays Florentais :

- Plongée subaquatique
- nage avec palmes
- apnée

06 75 02 75 96

<http://alpf.asso.fr>

Organisées par l'association L'Yèvre de Mer Plongée

- Plongée

Organisées par l'association sportive du Collège Voltaire

- entraînement et compétition intercollèges



l'Yèvre de mer plongée

Informations complémentaires

Rue Paul Vaillant Couturier
18400 Saint-Florent-sur-Cher
02 48 55 10 28
www.cfercher.fr

ORDURES MENAGÈRES, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Les élus se
mobilisent !**

Créé en 1978, le SICTOM Champagne Berrichonne, est l'organisme responsable du service d'enlèvement des ordures ménagères en porte à porte et de la gestion des déchetteries.

Suite à sa prise de compétence collecte et traitement des déchets ménagers, FerCher adhère en 2011 au SICTOM. Cependant, le SICTOM présente déjà un déficit s'élevant à 1,3 millions d'euros en 2007. C'est pourquoi le Préfet de l'Indre saisit la Cour Régionale des Comptes en 2008. Cette dernière préconise alors une solution drastique :

- L'application d'un plan de redressement financier sur cinq ans afin d'assurer une ressource pérenne ;
 - L'application de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (et donc la suppression du système de redevance).
- Malgré cette intervention, le budget 2008 du SICTOM s'avère être insincère concernant ses recettes. Le déficit annoncé s'estime à 712 000 euros.

En 2010, le Préfet de l'Indre saisit de nouveau la Cour Régionale des Comptes.

Cette dernière a pour mission d'évaluer l'efficacité des solutions mises en place par le syndicat et de déterminer si celles-ci contribuent bien au redressement des comptes. Selon la Cour Régionale des Comptes, le déficit de 528 698 € s'inscrit dans la continuité des mesures de redressement pluriannuelles mises en place par le SICTOM. La Cour Régionale des Comptes invite le syndicat à mener une réflexion quant à de nouvelles mesures pouvant être mises en place dans le but d'assurer à moyen terme sa viabilité économique.

La Cour Régionale des Comptes estime que le déficit de 528 698 € résulte de l'inscription, au budget du SICTOM, d'une subvention fictive et considère donc que le déséquilibre ne représente pas à lui seul un obstacle à la résorption du déficit sur 5 ans. Dans ce cadre, la Cour préconise au

syndicat d'augmenter le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 4% pour les 3 ans prochains afin de couvrir l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

D'année en année, de déficit en déficit, nous nous sommes retrouvés avec une situation financière catastrophique. Dès notre élection au comité syndical, nous avons mis en doute la sincérité des comptes du SICTOM. Nous avons posé des questions pertinentes. Nous n'avons malheureusement pas toujours eu les réponses.

Face à ce constat sans appel, nous avons trois solutions :

- Rester au SICTOM et continuer à payer pour résorber le déficit structurel annuel ;
- Quitter le SICTOM et payer une soule de sortie exorbitante puis devoir payer un nouveau prestataire ;
- Bloquer la situation en votant contre le compte administratif et le budget du SICTOM afin de faire réagir les autorités de l'Etat.

C'est cette dernière solution qui a été adoptée en 2021 par les deux Communautés de communes adhérentes au SICTOM. La Cour Régionale des Comptes n'a cependant pas entendu notre réaction et ferme les yeux quant à la mauvaise gestion économique du SICTOM. La Cour des Comptes considère que seuls les délais du vote du budget ne sont pas respectés. Dans ce cadre, elle demande à la Communauté de communes de Champagne Berrichonne une hausse intolérable de ses taux de TEOM et ajoute également 280 069 € supplémentaires sur la facture de FerCher.

Jusqu'à présent, cette augmentation majeure n'impacte pas budgétairement les administrés grâce à FERCHER qui supporte depuis deux ans ces augmentations sur son propre budget. L'avenir de ce service indispensable s'annonce sombre.

C'est pourquoi les élus de FerCher appellent toutes les communes à se mobiliser pour

réduire les volumes des sacs noirs dont le traitement et la gestion seront de plus en plus éloignés et de plus en plus coûteux. Chacun travaille dans le but d'instaurer des solutions pérennes et justes pour les habitants de notre territoire.

Deux déchetteries sur le territoire de FerCher

- Déchetterie de Rosières
Chemin Marchand - 18400 Lunery
Ouverte lundi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- Déchetterie de Saint-Florent-sur-Cher
ZA de la Vigonnière - 18400 Sain-Florent Sur Cher
Tél. : 02 48 55 16 01
Ouverte lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



